

MPA : Des éléments pouvant être « entendus » par le tribunal ont été portés par notre avocat.

Par respect des salariés et des mandats qui nous ont été donnés afin de défendre leurs intérêts, sous l'impulsion de l'**UNSA**, 3 des 4 organisations syndicales présentes dans l'entreprise, l'**UNSA**, le SNB et la CGT ont fait appel de la décision du tribunal d'instance de Brest concernant le **MPA**.

Les plaidoiries se dérouleront le 29 janvier 2015 avec un délibéré pour une date ultérieure.

Le MPA n'est pas enterré comme peuvent le laisser entendre certains dans leurs publications.

Les **accords d'Entreprise** ont pour objectif d'améliorer la loi. Les 2 derniers accords signés, « Accord égalité professionnelle » et « accord sur l'accompagnement et l'information lors des projets de réorganisation » vont dans ce sens. L'**UNSA** a oeuvré significativement pour leur mise en place et a donc signé ces 2 accords.

Ark'Id réseau mobilise l'ensemble des élus **UNSA** au sein des différentes instances régionales et départementales. Nous demeurons plus que jamais à l'écoute des salariés, en portant l'ensemble des préoccupations exprimées (réorganisations, charge et rythme de travail ...); N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

2015, l'année de la TRANSAT...ATTENTION ... ???



Début 2015 doit s'ouvrir le chantier de rénovation de la Convention Collective, dénommé « **TRANSAT** » par la Direction.

La conduite du dossier et l'étude des différents chapitres vont se poursuivre à un rythme effréné sur toute l'année, en vue d'une négociation finale, en cas d'accord des parties, à la fin de l'année.

Dixit le DRHF, « ***l'objectif n'est pas de faire moins, mais différemment*** ».

Nous entendons le « **pas moins** » ; nous resterons attentifs et exigeants sur le « **différemment** » et sa pesée, dans l'intérêt des salariés.

Comme vous le voyez, l'année 2015 s'annonce dans la continuité de l'action sur les chantiers importants qui engagent l'avenir, notamment le projet Transat.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et de bonnes vacances

Bulletin d'adhésion à retourner à
Pascal LE MAITRE (CCM PLOUFRAGAN 0869)

Je soussigné(e) Employé(e) Cadre
Affectation Métier
Adresse mail Prof. Personnelle

Téléphone portable :
déclare adhérer au syndicat UNSA Crédit Mutuel Arkéa et autorise ledit syndicat à débiter mon compte
N° du montant annuel de la cotisation
(31€ par trimestre). Joindre RIB
Fait à le Signature

